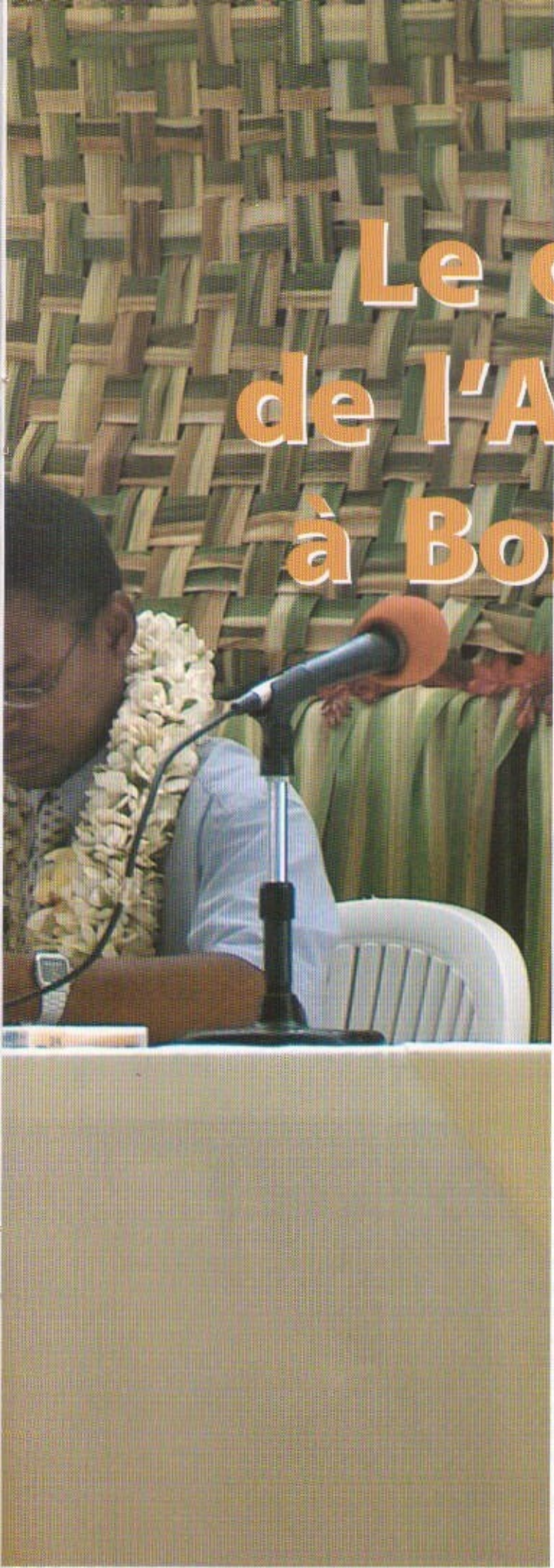


**Zoom**



**Michel Mathieu**, Haut Commissaire de la République en Polynésie française aux côtés de **Ali Hadhuri Hamada**, président de l'ACD'OM, lors de son discours, félicitant le travail de l'ACD'OM





# Le congrès de l'ACD'OM à Bora-Bora

Un cadre idéal entre lagon et vahinés... et les bouchées double pour travailler ! Pour son 12<sup>e</sup> congrès, l'Association des Communes d'Outre-Mer (ACD'OM) avait donné rendez-vous aux élus à Bora Bora. Au menu : des discussions et des ateliers sur le développement durable et les fonds de l'union européenne. Deux sujets stratégiques pour l'outre-mer, mais aussi pour les communes et leurs maires !





## 300 élus réunis

# à Bora Bora, perle du pacifique

### ■ L'ACD'OM, qu'est-ce que c'est ?

Les grandes décisions se prennent par soucis de progrès, de justice. Le 21 octobre 1991 à Paris, les élus de l'outre-mer présents au 74<sup>e</sup> congrès des Maires de France en ont eu ras le bol. La réunion annuelle des maires de France comportait bien une journée dédiée aux élus de l'outre-mer, instituée en 1977. Mais face aux enjeux à venir et auxquels il fallait se préparer, c'était bien peu. Comment avoir le temps de discuter et d'échanger de façon constructive sur les difficultés spécifiques rencontrées dans l'exercice de leur mandat ? Comment faire entendre la voix de l'outre-mer aux acteurs institutionnels nationaux et européens ?

La réponse fut l'ACDOM, association Loi 1901 créée le jour même.

### Ses statuts sont un véritable acte de foi :

« Considérant l'histoire et le positionnement géographique des différents D. O. M. Considérant qu'il en résulte des handicaps ou des atouts spécifiques pour leur développement économique, social et culturel. Considérant les aspects nouveaux des relations entre les D. O. M. et la C. E. E. Considérant la nécessité d'organiser une réflexion et une action qui répondent particulièrement à ces spécificités.

Des Maires des D. O. M ont décidé la création d'une association qui a pour objet de constituer un cadre permanent de réflexion, de proposition et d'action sur les questions de développement économique, social, culturel et de protection de l'environnement spécifique aux communes et groupements de communes d'Outre-Mer » [extrait des statuts].



L'ACDOM, « cadre permanent de réflexion et d'action » au départ constitué de communes des Dom, s'est progressivement élargi aux autres communes de l'outre-mer. Après les communes de Mayotte, après l'entrée de la



Polynésie par le biais du Syndicat pour la Promotion des Communes en 2002, puis des communes de Nuku Hiva, Pirae, Maupiti, Hiva Oa, Ua Pou, Huanine, et Bora Bora ; ce sont d'abord trois communes de Nouvelle Calédonie qui sont venues renforcer l'assise de l'association -Païta, La Foa et Farino- puis Kaala Gomen. Quant à Saint Pierre (Saint Pierre et Miquelon) elle a participé au congrès de Polynésie Française où -hormis Wallis et Futuna- tout l'outre-mer était représenté. D'Association des Communes des Départements d'Outre-Mer, l'ACDOM est devenue Association des Communes D'Outre-Mer [ACD'OM] en 1999. Bref, aujourd'hui, l'ACD'OM, c'est 117 communes représentées (71 communes et 9 groupements) sur les 181 que compte l'outre-mer !

Au fil des années, l'ACD'OM est devenue un partenaire de l'association des Maires de France, à laquelle elle ne s'oppose pas, mais auprès de laquelle elle espère augmenter son audience et sa force de proposition. L'ACD'OM organise d'ailleurs son congrès annuel quelques jours avant la journée de l'outre-mer de l'AMF pour permettre aux élus d'y participer sans déplacements ni frais supplémentaires... et tout en ayant déjà travaillé en amont !

Enfin, l'ACD'OM adhère au Comité 21, au COEDADE (Comité d'organisation européen des assises de l'énergie dans les régions ultrapériphériques), entretient des relations avec l'U.I.CN (Union mondiale pour la nature) et WWF (organisation mondiale de protection de la nature). Dans le cadre de la coopération régionale Océan Indien, l'ACD'OM est aussi en relation avec les autorités Seychelloises.

## ■ Fonctionnement

L'association possède un conseil d'administration de 22 membres, et un bureau, organe exécutif dont la composition permet à chaque territoire d'avoir un vice-président. Enfin, depuis 2002, l'association a mis en place un secrétariat général permanent à La Réunion.

Actuellement, le bureau de l'Ac'd'om est présidé par **Ali Hadhuri Hamada**, Maire de Boueni (Mayotte).

### VICE-PRÉSIDENTS :

**Théogat Balzinc** - (Guadeloupe)  
Vice-président Sivom Nord Basse-Terre  
**Jean-Pierre Roumillac** - (Guyane)  
Maire de Matoury  
**Garcin Malsa** - (Martinique)  
Maire de Saint Anne  
**Roland Robert** - (La Réunion)  
Vice-président du TCO  
**Gaston Tong Sang** - (Polynésie FR)  
Maire de Bora Bora

### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

**Lilian Malet** - (La Réunion)  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de La Possession

### TRÉSORIER :

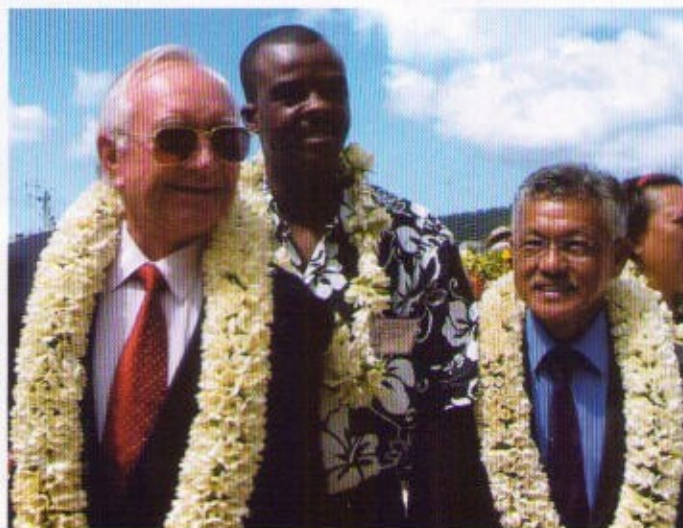
**Ahamadi Dahalani** - (Mayotte)  
Maire de Sada

### SECRÉTAIRE ADJOINT :

**Saïd Issihaka** - (Mayotte)  
Maire de Pamandzi

### TRÉSORIER ADJOINT :

**Roland Hoarau** - (La Réunion)  
Président du Syndicat Mixte de Pierrefonds



Gaston Fosse, Président de la Polynésie au moment du Congrès, entouré de Gaston Tong Sang, Maire de Bora-Bora



**Extrait du compte rendu moral présenté au congrès**

**Nos Activités :**

Deux réunions de Bureau et deux réunions du Conseil d'Administration ont animé la vie de notre Association. Lors de la première réunion du CA, les débats ont fait apparaître deux demandes fortes et récurrentes :

- La nécessité d'un Fonds de rattrapage pour les communes qui pourrait se traduire par une augmentation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de l'ordre de 30%
- La nécessité de trouver d'urgence une solution à la précarité des emplois dans la fonction publique territoriale de l'Outre Mer.

Compte tenu de la situation particulière de Mayotte, L'ACD'OM a réaffirmé son soutien aux communes de Mayotte pour lesquelles il est urgent d'effectuer une mise à niveau. Les élus présents ont insisté particulièrement sur le système de la restauration scolaire indispensable pour l'hygiène alimentaire des enfants mahorais. Cela a été rappelé au Premier Ministre lors de la synthèse des Assises des Libertés locales à Saint Denis de La Réunion à laquelle ont participé le

Président, le Secrétaire Général et le Trésorier de l'ACD'OM.

C'est également ce que nous avons fait valoir au cours des nombreux contacts que nous avons eu, aussi bien avec les administrations (préfectorales, nationales ou européennes), qu'avec l'AMF et les différents Ministères.

Ainsi, nous avons été reçu à plusieurs occasions par différents membres du Cabinet de Madame **Brigitte Girardin** au Ministère de l'Outre Mer.

Egalement par Messieurs **André Viau** et **Auberon** au Cabinet du Premier Ministre et par Monsieur **Nicolas Quillet**, Directeur de cabinet de Monsieur **Patrick Devedjian**, Ministre des Libertés Locales. Enfin, Monsieur **Bernard Dreyfus**, Directeur Adjoint du Cabinet de M. **Jean Paul Delevoye** Ministre de la Fonction Publique.

Outre son Cabinet, Madame **Tokia Saïfi**, Secrétaire d'Etat au Développement durable a reçu en audience le Secrétaire Général de l'ACD'OM et s'est excusée de ne pouvoir être présente à notre manifestation.

De même, nous avons été reçu aux Cabinets de Madame **Roselyne Bachelot** et de Madame **Noëlle Lenoir** qui se sont également excusées toutes les deux de ne pouvoir être présentes au Congrès.

A Bruxelles, l'ACD'OM a pu rencontrer le Cabinet de Monsieur **Michel Barnier** et tenir une réunion de travail avec M. **Giorgio Cocchi**, Conseiller à la Direction Générale du Développement, et Monsieur **Pierre Dirlewanger**, Administrateur à la Direction Générale Politique Régionale.

Par ailleurs au cours d'une mission en Nouvelle Calédonie pour présenter l'ACD'OM, le Secrétaire Général a pu rencontrer l'ensemble des responsables du territoire : Monsieur **Daniel Constantin**, Haut Commissaire, Monsieur **Pierre Frogier**, Président du Gouvernement, et Monsieur **Simon Loueckhote**, Président du Congrès.

Ces deux derniers, invités à participer à notre Congrès, n'ont pu se libérer d'un calendrier chargé et se sont excusés. De même, deux réunions de travail se sont tenues avec les deux Associations de Maires, l'AFM, l'Association Française des Maires,



La tribune du Congrès, sur la place de Vaïtapé où se sont succédé personnalités et techniciens pendant trois jours. Ici, Béatrice Vernaudon, député de Polynésie

Quant à ses ressources, elles proviennent essentiellement des cotisations des membres, les communes. Le montant est fonction du nombre d'habitants (pour 2004, 0,18 euros par habitant pour les communes, et 0,06 euros par habitant pour les groupements de commune). L'ACD'OM reçoit aussi des subventions de différents ministères, notamment celui de l'Outre-Mer.

**Le 12<sup>e</sup> congrès de l'ACD'OM**

Dans la vie de l'ACD'OM, le congrès est un rendez-vous important. « Découvrir la réalité d'un autre territoire d'Outre-Mer, échanger nos expériences pour mieux servir et défendre nos administrés, tels sont les objectifs de nos congrès » a rappelé le président Ali Hadhuri Hamada dans une lettre envoyée aux membres en septembre dernier.



et l'AMNC, l'Association des Maires de Nouvelle Calédonie.

Saluons la présence parmi nous de la Présidente de l'AFM, Madame **Ghislaine Arlie** Maire de Farino. Le Secrétaire de l'AMNC, Monsieur **Bernard Marant**, Maire de Dumbéa s'est excusé.

Dans le cadre de la préparation de ce Congrès, l'ACD'OM a multipliées rencontres en Polynésie Française avec Monsieur **Jacques Michaut**, Secrétaire Général du Haut Commissariat, Monsieur **Michel Paoletti**, Conseiller de Monsieur **Gaston Flosse**, les responsables du SPC et, à Paris le représentant de la Polynésie Française, Monsieur **Alain Fernbach**, ainsi que les associations telles que WILD WORLD FONDATION (WWF) ou l'Union Mondiale Pour la Nature (UICN).

Notre Rapport d'activité témoigne de l'ampleur de notre tâche.

Pour ce qui est de notre présence et du travail de réflexion que nous avons suscité, je crois que nous pouvons être fier du travail accompli.

La bonne tenue de notre congrès est la cerise sur le gâteau !

L'organisation de nos Congrès une fois sur deux dans une Collectivité d'Outre Mer est un enrichissement

pour les participants grâce au partage d'expériences et par la découverte d'autres territoires et populations qui rencontrent des problématiques identiques.

Mais c'est aussi également un facteur d'enrichissement pour l'économie locale. À titre d'illustration, cette année, c'est un peu plus de 500.000 Euros (60 Millions de francs Pacifique) qui sont directement injectés dans l'économie de la Polynésie française.

S'il n'est pas aisé d'organiser le déplacement d'environ 300 personnes résidant en Outre mer, cela a été rendu possible grâce au concours de partenaires.

Je tiens à remercier tout particulièrement les responsables des Associations des Maires de la Guadeloupe, de la Martinique, de Mayotte et de Polynésie française qui, en liaison avec le Secrétaire Général, ont été un lien précieux pour assurer l'organisation de ce Congrès. Le SPC-PF, présidé par notre collègue et ami Gaston TONG SANG, et la commune de La Possession ont assuré un tandem efficace avec le Secrétaire Général.

Que tous ceux qui nous ont assisté

d'une façon générale à quelque niveau de compétences qu'ils se situent soient remerciés ici par vos applaudissements.

Traditionnellement, le financement de notre manifestation a été assuré grâce au soutien de nombreux partenaires. Au nom de l'ACD'OM je remercie, Plastic Omnium, Air Tahiti Nui, EDF, EDT, le Club Méditerranée de Bora Bora, le SOFITEL Maeva Beach de Tahiti, l'ANCV, RFO avec une mention spéciale pour Dexia Crédit Local dont la responsable pour l'Outre Mer, Madame **Maryse Collin** nous a été d'un très précieux concours.

Deux subventions nous ont été accordées. La première d'un montant de 25.000 Euros par le gouvernement de Polynésie française et la deuxième par le Ministère de l'Outre Mer d'un montant de 38.000 Euros.

Nos remerciements s'adressent particulièrement à Madame **Brigitte Girardin**, excusée au dernier moment, et à Monsieur **Gaston Flosse** qui ont su apprécier l'importance de nos rencontres et qui nous ont fait l'honneur d'y participer.

Près de 300 personnes étaient présentes à Bora Bora du 10 au 11 novembre ! Des élus, mais aussi des personnalités venues parler des thèmes du congrès : le développement durable et solidaire (comment, à l'échelon local, mettre en place un développement soucieux de l'environnement et générateur de richesses partagées avec le plus grand nombre), les fonds de l'union européenne (comment monter les dossiers, obtenir les fonds, les utiliser à l'échelon local). De quoi informer les élus pour nourrir leur réflexion pendant les ateliers, ainsi que durant les séances plénières animées par Lilian Malet.

Le congrès fut d'autant plus riche et animé que pour la première fois, la Nouvelle Calédonie était largement représentée. Et grâce à l'aide du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie et de Gaston Tong Sang, maire de Bora Bora, grâce aux efforts de chacun et du



L'artisanat local avait son stand lors du Congrès

secrétaire général en particulier, le congrès au bout du monde -qui comportait aussi des visites de terrain dans les stations de désalement locales- s'est bien déroulé ! Certes, il y a bien eu quelques couacs dans les réservations et le transport, dus notamment à l'inscription tardive de certains participants et à un vol d'Air



Tahiti Nui resté bloqué à Paris. Nul doute que cette expérience à 24 heures de Paris, 33 heures de l'océan indien et des caraïbes permettra encore d'améliorer la logistique pour le prochain congrès.

collectivités sur l'essentiel de l'activité de l'association ainsi que sur les questions d'actualité des différentes régions. Parallèlement, le site officiel de l'ACD'OM a vu le jour. Site en développement et à développer, il est en attente du versement de la subvention accordée par le Ministère de l'Outre-mer au travers du FIPOM, et toujours pas versée.

Enfin, au delà de la communication entre adhérents, l'ACD'OM a annoncé son souhait de lancer un magazine de référence sur l'outre-mer, Outremag. Celui-ci permettra aux élus de s'informer des sujets relatifs à la gestion et au développement de leurs cités. Il sera aussi un moyen de valoriser l'ACD'OM auprès des institutions locales, nationales et européennes, tout en donnant la parole à tous ceux qui ont vocation à faire avancer les dossiers intéressant les élus de l'outre-mer.

L'autre axe de réflexion portait sur l'orientation des Collectivités vers un développement durable. Face à un thème pressenti comme «stratégique et qui prendra de plus en plus d'importance dans les années à venir», l'ACD'OM a décidé d'adhérer au COMITE 21 pour être directement impliqué dans les réflexions menées au niveau national ainsi que dans la définition des politiques et des actions en la matière. « Notre volonté est de vulgariser auprès des élus et des collectivités la notion d'Agenda 21 local. Les nombreux exposés sur ces problématiques dans le cadre de notre congrès vont dans ce sens » a expliqué Ali Hadhuri Hamada.

Enfin, compte tenu de l'impact financier de la tenue des congrès sur les économies locales, une grande décision a été prise à Bora Bora. Désormais, les rendez vous annuels de l'ACD'OM n'auront pas lieu alternativement à Paris et dans une collectivité d'outre-mer, mais chaque année dans une commune d'outre-mer. Pour novembre 2004, rendez vous est donné en Nouvelle Calédonie ! ■

Lisa Telfizian



### ■ Temps forts du congrès de Bora Bora : le bilan d'une année d'activité

Présenté par le président, il a notamment permis de souligner les axes sur lesquels travaille l'ACD'OM

**Conforter la communication** entre les membres de l'association. « Pour cela, depuis quelques mois, une nouvelle édition de la "Lettre de l'ACD'OM" a fait son apparition » a souligné le président Ali Hadhuri Hamada. Elle informe les



Gaston Tong Sang, maire de Bora Bora avec Béatrice Vernaudon et Ali Hadhuri Hamada



## La journée de l'outre-mer de l'AMF, à Paris

Programmée le 17 novembre 2003, elle s'est tenue sous les ors de la mairie de Paris, bien loin du lagon de Bora Bora. Daniel Hoeffel, président de l'AMF, s'est excusé dans son discours de bienvenue de n'avoir pu assister au congrès et a félicité l'ACD'OM pour le travail qu'elle réalise.

Sous la houlette de son animation, on pris la parole en séance plénière :

- **Jean-Louis LAGOURGUE** Président de l'Association des Maires de La Réunion
- **Julien CHOVIÑO** Président de l'Association des Maires de Guadeloupe
- **Serge LARCHER** Président de l'Association des Maires de la Martinique
- **Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC** Président de l'Association des Maires de Guyane
- **Ali SOUF** Président de l'Association des Maires de Mayotte
- **Gaston TONG-SANG** Président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française

Quant aux ateliers de l'après midi, ils ont permis l'adoption de 3 résolutions, l'une relative à l'évolu-

tion de la situation financière et des emplois publics des communes, l'autre à la décentralisation en outre-mer, la dernière portant sur le développement du littoral de l'Outre mer.

Enfin, la journée s'est terminée par le discours de Brigitte Girardin, qui a plaidé pour « une amélioration des finances communale qui aidera [ les maires ] à régler, dans le temps, le problème des emplois communaux d'agents non titulaires ». La ministre a également rappelé « j'ai obtenu que l'enveloppe financière du FEDOM soit maintenue (477,13 M€) en 2004 pour permettre le financement d'un nombre d'emplois aidés égal à la consommation constatée en 2003. C'est une opportunité que je vous invite à saisir. En métropole, l'enveloppe des CES, CEC baisse de 30 %. Je souhaite que, sous votre autorité, des plans pluriannuels soient mis en place afin de résorber ces situations d'emplois de non titulaires très onéreuses pour les budgets communaux. Chaque collectivité connaît une situation différente. Il ne peut pas y avoir dans ce domaine de solution uniforme et encore moins de solution définie et choisie depuis la métropole ». Pas de solution miracle en perspective...







## Ateliers et motions

Un congrès ne serait pas un véritable congrès sans ateliers de travail et sans motions ! 4 Ateliers ont réuni les élus pendant ces 3 jours, portant sur la restauration collective, les chèques vacances, le tourisme et l'aménagement du territoire, la commune et le développement durable.

Elles ont abouti aux motions suivantes. A noter, deux d'entre elles – l'une relative à la commémoration du bicentenaire de la Révolution Haïtienne, et l'autre aux dotations versées par l'Etat aux collectivités locales des DOM – devaient être présentées au vote à la journée de l'outre-mer de l'AMF à Paris. Elles ont été remises à Daniel Hoeffel, président de l'AMF... mais n'ont pas été lues, faute de temps.

### Motion relative à la mise en place des chèques vacances dans les PTOM

Considérant que les salariés du privé et du public et leurs familles résidant dans les PTOM ont droit également aux vacances et aux loisirs ;

Considérant que la mise en place des chèques vacances est un vecteur de développement économique et d'échanges culturels nécessaires à nos PTOM ;

Constatant que les élus des PTOM sont disposés à prendre des initiatives favorisant la mise en place des chèques vacances ;

Le congrès de l'ACD'OM réuni les 10 - 11 et 12 novembre 2003 à Bora Bora :

**Demande** à l'Agence Nationale des Chèques Vacances de tout mettre en œuvre afin que la plus grande diffusion, de l'information soit assurée dans les PTOM et que toutes propositions adaptées à leur situation soient faites.

### Motion en faveur de continuité territoriale

**Les élus réaffirment** leur volonté de faire du développement durable et solidaire.

**Réclament** qu'en vertu des compétences régaliennes de l'Etat la continuité territoriale soit assurée pour les populations à l'intérieur de leur région et selon le principe de l'Union Européenne du droit à l'égalité entre



les communes de la Communauté Européenne.

**Souhaitent** que soit mis à la disposition des territoires et collectivités d'Outre Mer une «dotation globale économique sans limitation de durée » par analogie aux facilités accordées à la Corse par la France Métropolitaine.

### **Motion en faveur du droit à la libre circulation entre les régions et les territoires d'outre-mer**

Les Elus des Communes de l'Outre Mer, réunis en Congrès à Bora Bora les 10, 11 et 12 novembre 2003

**Souhaitent** que la libre circulation des hommes entre les ressortissants des Départements et des Territoires d'Outre Mer soit effective.

**Dénoncent** le monopole de la Compagnie Air France et la pratique de tarifs prohibitifs des destinations entre la France Métropolitaine, les DOM et les TOM et, qui plus est, d'un DOM vers un autre DOM ou un TOM, qui lèsent les populations des possibilités d'échange et de rencontre.

**Demandent** l'application urgente de tarifs aériens préférentiels pour les DOM et les TOM.

### **Motion**

**Considérant** l'état de malnutrition et sanitaire constaté par les services de l'Etat à Mayotte dans les établissements scolaires en générale;

**Considérant** que les écoles ne fonctionnent qu'en demi-journée et que les parents sont amenés à travailler de plus en plus, à plein temps.

**Considérant** la montée exponentielle de la délinquance;

**Considérant** que la prévention en matière sanitaire et d'échec scolaire passe par la mise en place de l'organisation d'une restauration collective de façon urgente;

Les élus de l'ACDOM réunis en atelier intitulé « Restauration collective partenaire du développement durable pour les secteurs agriculture, pêche et élevage dans les DOM »

**Soutiennent** fortement les actions engagées par les élus de Mayotte ;

**Demandent** à l'Etat de s'investir pour qu'à Mayotte la restauration collective devienne une réalité.

### **Motion pour le financement du XII<sup>e</sup> congrès de l'ACD'OM à BORA BORA**

Les Elus de l'Outre-Mer réunis à Bora Bora les 10, 11 et 12 novembre 2003; Après avoir pris connaissance des éléments financiers du budget de ce XII<sup>e</sup> Congrès;

**Considérant** le succès de la manifestation et l'apport tant en terme financier qu'en terme de rayonnement pour la Polynésie Française;

**Considérant** la mise en valeur des dispositifs européens et de l'Europe auprès des Elus Locaux;

**Demandent** aux instances concernées de revoir leur position sur le financement du XII<sup>e</sup> Congrès de l'ACD'OM et d'y participer pleinement.

### **Projet de résolution relatif à l'urgence de l'allongement de la piste d'aviation**

- **Considérant** que le Conseil Général de Mayotte avait exprimé dans sa délibération du 09/09/86 à propos de la loi de programme "qu'il importe d'affirmer sans ambiguïté la priorité des actions de développement de l'économie mahoraise"

- **Considérant** que l'un des objectifs affichés de ce développement par la convention Etat Mayotte de 1987 était le désenclavement de Mayotte par l'aménagement d'une piste permettant une meilleure desserte aérienne

- **Considérant** que monsieur le Premier Ministre lors de son passage à Mayotte en 2001, a annoncé l'inscription des crédits d'études et de réalisation des travaux permettant d'une part une liaison semi directe entre Mayotte et la Métropole et, d'autre part, l'accueil de gros porteurs devant assurer une liaison directe dès la fin des travaux de la dernière tranche.

- L'ACD'OM demande à l'Etat: d'accélérer le processus engagé en 2001 afin que les travaux d'allongement de la piste d'aviation soient

réalisés pour permettre la liaison directe entre Mayotte et la Métropole de faire jouer à Mayotte la notion de continuité territoriale de manière à placer le coût de transport entre Mayotte et la Métropole en deçà de celui pratiqué entre la Réunion et la Métropole compte tenu d'une distance moins longue

### **Résolution relative au déclassement du domaine public de l'Etat en domaine privé de l'Etat**

- **Considérant** que Mayotte est un petit archipel de 372 km où les villages sont implantés en majorité sur les 50 pas géométriques,

- **Considérant** qu'il est indispensable pour les Communes de disposer d'un outil facilitant la politique d'aménagement du territoire,

- **Considérant** que l'ordonnance de 1992 modifiée concernant les 50 pas géométriques fixe le cadre de travail en matière d'urbanisation et de gestion de l'espace,

Les Maires de Mayotte- demandent la parution du décret déclassant le domaine public de l'Etat dans les zones habitées, en domaine privé de l'Etat pour permettre d'effectuer les régularisations foncières et de mener une politique d'urbanisation cohérente

